



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

ETAT DES PRESENCES

Présents : 24

DENIS Laurent, LAVOGIEZ Hugues, LORIO Sandrine, BARBIER Anthony, WAROT-LEMAIRE Sophie, BRICHE Laurent, LOOTVOET Sabrina, MASSON Alain, DOURIEZ Estelle (à partir de 19h09), VERSCHEURE Douglas, CROQUELOIS LESCIEUX Annick, BONDUELLE Jean-Bernard, LECOFFRE BOUTOILLE Estelle, COLIN Mathilde, COCQUEMPOT Ludovic, VAN IMPE Justine, POTEL Patrick, LEVEUGLE Celine, LEFEBVRE Emilie, ISAMBOURG Arnaud, VANKEMMEL Helene, PUYPE Guillaume, ROUSSEL Amandine, DETOUT Guillaume

Pouvoirs : 3

DELAVAL Marjory a donné pouvoir à DENIS Laurent
CHOCHOY Nicolas a donné pouvoir à MASSON Alain
LEBOUCHER Jérôme a donné pouvoir à BRICHE Laurent
DOURIEZ Estelle a donné pouvoir à LORIO Sandrine (jusqu'à son arrivée à 19h09)

Président de séance : Monsieur le Maire, Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Laurent BRICHE

La séance est ouverte à 18h30.

Ordre du jour :

L'ordre du jour porte sur :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2026

Finances

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026
- Vente de ferraille

Fêtes et cérémonies

- Récompenses concours des maisons fleuries 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur est présente dans la délibération n°2026/5 ainsi que dans le procès-verbal du conseil municipal du 25/03/2026 : Mme DOURIEZ Estelle a été oubliée au sein de la commission du conseil municipal jeunes. Monsieur le Maire précise qu'il convient de la rajouter.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2026.

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Après avoir présenté les orientations pour l'année 2026, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert. Madame WAROT relève que les résultats sont positifs, et que c'est important.



Madame COLIN souhaite savoir ce qu'est la « DGF ».

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la Dotation Globale de Fonctionnement, et qu'il s'agit d'une dotation versée par l'Etat pour faire fonctionner la commune. Monsieur le Maire précise que la commune a reclassé des voiries dans le domaine communal en 2024, ce qui augmente la DGF (permettre d'entretenir les voiries communales).

Monsieur BONDUELLE souhaite savoir si toutes les subventions relatives aux travaux de voirie inondations ont été perçues.

Monsieur le Maire indique qu'il reste environ 600 000,00 € à percevoir et que la commune percevra également le FCTVA relatif à ces travaux.

Monsieur COCQUEMPOT s'interroge sur le chiffre « - 754 314 » correspondant au résultat de l'année 2027. Il souhaite savoir si ce montant négatif est dû au remboursement d'un emprunt.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LYPHOUT, gestionnaire comptable de la commune, qui précise que le résultat de l'exercice correspond à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement déduites de toutes les recettes de fonctionnement et d'investissement. Cette situation prévoit que la commune dépenserait plus qu'elle ne percevrait de recettes en 2027. Elle rappelle également que les montants inscrits des années 2027 et 2028 sont des prévisions réalisées avec prudence, soit plus de dépenses que de recettes en fonctionnement. Elle rajoute qu'en recettes d'investissement 2027 il n'y a presque aucune recette face à 1 265 977,00 € de dépenses, ce qui explique le delta important. Il est également rappelé qu'avoir un fonds de roulement négatif n'est pas une situation critique pour la commune, cela occasionne simplement des bases négatives pour le budget de l'année suivante. Mme LYPHOUT ajoute qu'il faut bien dissocier le résultat de l'exercice du fonds de roulement, qui lui correspond à la situation bancaire réelle de la commune.

Mme DOURIEZ Estelle, ayant donné pouvoir à Mme LORIO Sandrine jusqu'à sa venue, est arrivée à la séance à 19h09.

Messieurs COCQUEMPOT et BONDUELLE évoquent au conseil municipal la conjoncture nationale face à la matière plastique : c'est-à-dire à la volonté d'arrêt de production de celle-ci et donc à l'augmentation rapide de son coût que cela induira.

Monsieur COCQUEMPOT s'interroge sur la taxe d'urbanisme et la différence des montants d'une année à une autre.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LYPHOUT qui précise que cette taxe est différente chaque année en fonction des constructions et que ce montant ne peut être prévu d'avance.

Mme CROQUELOIS évoque le projet de construction d'un terrain multisport et demande si ce projet va être réalisé.

Monsieur le Maire indique si la commune reçoit toutes les subventions sollicitées, le projet sera réalisé.

Madame CROQUELOIS se demande quel sera le reste à charge de la commune pour ce projet.

Monsieur VERSCHEURE indique qu'il serait d'environ 40 000€ et que la commune percevra ensuite du FCTVA pour ce projet.

Monsieur COCQUEMPOT précise qu'il faudra être vigilant sur les coûts des fluides.

Monsieur le Maire précise qu'en fonction des marchés négociés, les coûts des fluides (électricité/gaz) sont bloqués et n'augmentent pas de trop.

Monsieur COCQUEMPOT évoque le coût du carburant.



Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas de grosse dépense relative au carburant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du déroulement de ce débat, conformément à la réglementation, dont le rapport d'orientation budgétaire sera annexé à la présente délibération.

2- VENTE DE FERRAILLE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les services techniques de la commune récupèrent de la ferraille diverse, qui ne leur est plus d'aucune utilité.

Monsieur le Maire propose de vendre ces métaux à une entreprise spécialisée située à Longuenesse : REVIVAL DERICHEBOURG (Cashmetal) et précise que le tarif de revente évoluera en fonction du cours de la ferraille.

Monsieur VERSCHEURE se demande si la commune ne peut pas stocker sur place ces matériaux.

Monsieur le Maire précise qu'il y a la possibilité mais qu'il est préférable de les revendre afin d'en retirer une recette, bien qu'elle soit minime.

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

3- RECOMPENSE DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026

Le concours des maisons fleuries est organisé chaque année par la commune d'Eperlecques.

Pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de récompenser les participants avec des bons d'achat valables dans les jardinerie locales selon le barème suivant :

	Grandes surfaces	Surfaces intermédiaires	Petites surfaces	Campings
1 ^{er}	50€	40€	30€	20€
2 ^e	45€	35€	25€	15€
3 ^e	40€	30€	20€	10€
4 ^e à la fin du classement	30€	15€	15€	10€

Monsieur VERSCHEURE demande si la commune travaille avec la société « Aux Serres Maquenhem » pour les récompenses.

Monsieur le Maire et Madame LORIO précisent que la commune travaille avec la société « CANIS » pour ces récompenses, afin de favoriser le commerce local de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, approuve le tableau ci-dessus.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité



Informations diverses

- Tournoi tennis de table ce vendredi à 18h
- Loto de l'école privée St Joseph ce samedi
- Chasse à l'œufs à Bleue-Maison ce lundi à 11h
- Tir du roi archers du centre ce dimanche après-midi
- Tir du roi archers de Bleue-Maison ce lundi matin
- Congrès départemental des anciens combattants de Eperlecques et Bayenghem-les-Eperlecques le 12/04/2026 à partir de 9h

Le secrétaire de séance,

Laurent BRICHE

Le Maire,

Laurent DENIS

